



GOLF DU CHÂTEAU  
DE LA BAWETTE  
— Est. 1988 —

## NEW « LIGHT MEMBERSHIP » Règlement 2020

\*\*\*\*\*

### A. TARIF : 555 €

- 495 € par an
- 60 € carte fédérale C

### B. AVANTAGES IMPORTANTS INCLUS

- 5 parcours de 18 trous indivisibles **OU** 8 parcours de 9 trous
- Accès au practice 7/7
- Carte fédérale « C »
- Participation à certaines compétitions ouvertes
- Gestion de votre handicap
- Bénéficie des avantages de Premium Benelux Golf Courses dont notre Club est membre

### C. CONDITIONS

Ce membership dit « Light Member » ou « TLM » est valable pour une période de 12 mois. Celle-ci peut commencer le 1<sup>er</sup> de chaque mois. Ce statut est attribué pour une durée d'UN an sans plus. Ce membership étant temporaire, son renouvellement sera donc soumis chaque année à l'approbation de la direction du Club : à tout moment, notamment, le nombre pourra être limité et le tarif pourra être indexé.

Le Club pourra donc arrêter à tout moment de proposer ce light membership ou de ne pas renouveler un membership qui poserait un problème et ce sans devoir se justifier.

**Seuls un nouveau membre peut souscrire à ce nouveau membership.** Est cependant considéré comme nouveau membre un ancien membre qui a officiellement démissionné du Club il y a plus de 2 ans.

Pour les membres existants au 1/2/2019, il ne sera possible d'y souscrire qu'à partir de la date à fixer en 2019, sauf s'il s'agit d'un upgrade d'un membership tel qu'un Monday Member ou un Membre en congé.

Pour les membres dits « permanents » au 1/2/2019, cela entraînera la perte de ce statut et donc des avantages importants qui y sont associés comme le tarif préférentiel, le discount couple et l'ancienneté.

La Direction du Club peut déroger à cela pour une raison exceptionnelle et pour une durée limitée sans devoir justifier sa décision.

Emission d'une Carte soit de 5 parcours de 18 trous soit de 8 parcours de 9 trous à choisir au départ.

Une fois ses greenfees utilisés, le Light Member devra payer un greenfee chaque fois qu'il souhaitera jouer un parcours et ce au tarif plein.

La carte fédérale « C » doit être payée pour chaque année civile.

Le tarif pour le chargement de crédits de balles sera celui d'un membre de l'Ecole de Golf.

Le Light Member ne pourra inviter un joueur non-membre du Club au tarif invité.

De plus, il ne pourra se faire inviter par un autre membre de la Bawette pour y jouer, sauf à utiliser un de ses 5 greenfees.

Concernant les compétitions, un Light Member ne pourra jouer une quelconque compétition que si elle lui est officiellement ouverte et en payant un greenfee au tarif indiqué, sauf à utiliser un ou 2 de ses greenfees.

La participation aux interclubs n'est pas autorisée.

Les Tee Times devront être obligatoirement réservés sur l'Golf comme pour tous les Membres et il devra passer chez le Caddy-Master pour confirmer sa présence et poinçonner sa carte de greenfees.

En cas de non-respect de ces conditions non négociables, le membre devra payer le greenfee qui était dû + un greenfee comme amende mais aussi verser une caution de 150€. En cas de récidive, le membership sera annulé immédiatement. Soit le membre sera exclu du Club, soit il devra payer un nouveau Light membership.

Le Light Member s'engage à respecter scrupuleusement ce règlement ainsi que tous les autres règlements du Club en signant une demande d'adhésion.

La Direction du Club est la seule à pouvoir interpréter ou modifier ce nouveau règlement si nécessaire.

Signature du candidat « Light Member » pour accord avant son admission, sur 2 exemplaires

DATE : ..... / ..... / 2020